



Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan

Directive Habitats, Faune, Flore

Numéro européen : FR2601015

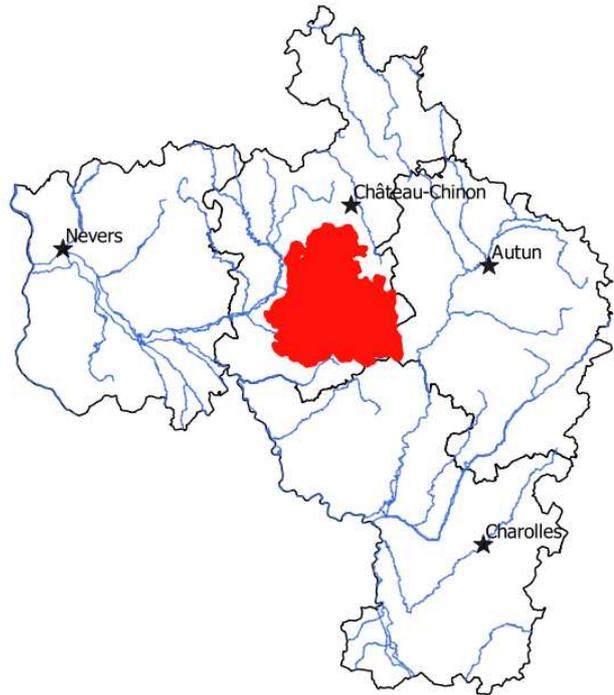
Numéro régional : 30

Département : Nièvre

Arrondissements : Château-Chinon

Communes : Avrée, Chiddes, Fachin, Fléty, Fours, Glux-en-Glenne, Lanty, Larochemillay, Limanton, Luzy, Millay, Montaron, Moulins-Engilbert, Nocle-Maulaix, Onlay, Poil, Préporché, Remilly, Saint-Honoré-les-bains, Saint-Léger-de-Fougeret, Savigny-Poil-Fol, Sémelay, Sermages, Thaix, Vandenesse, Villapourçon

Surface : 50 248 hectares



Au sud du département de la Nièvre, le site Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan » présente des milieux naturels variés. Sur les parties sud et ouest, les collines sont peu marquées et couvertes par des massifs forestiers étendus alternant avec des prés bocagers. Au nord et à l'ouest, la prairie bocagère domine le paysage et les boisements sont surtout localisés sur les sommets des buttes granitiques et les versants des vallées. L'ensemble, parcouru d'un dense chevelu de rivières et ruisseaux alimentés par un réseau de petites zones humides (mouilles, suintements...), offre des lieux de reproduction et d'alimentation pour un grand nombre d'espèces animales inféodées aux milieux aquatiques.

Le site englobe notamment la partie amont du cours de la Dragne et de ses affluents, ainsi que les milieux riverains de prairies humides, de pelouses sèches et de forêts diversifiées, véritables refuge pour la faune et la flore.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



Les zones humides : Qu'il s'agisse de sources, de suintements, de mares temporaires, d'ornières ou de fossés, les petites zones humides en condition prairiale ou forestière sont indispensables à la reproduction du Sonneur à ventre jaune, dont la femelle pond ses œufs dans les petits points d'eau peu profonds et ensoleillés.



Les cours d'eau : Rapides, bien oxygénés et possédant un fond graveleux, sableux ou caillouteux, les ruisseaux hébergent une faune remarquable.

Les ruisseaux, rivières, canaux et fossés, leurs ripisylves et la végétation rivulaire représentent des zones de chasses et de dispersion importantes, pour le Sonneur à ventre jaune et les chauves-souris notamment.

Ils forment également des zones de reproduction et d'alimentation pour d'autres espèces d'intérêt européen. Citons, entre autres, l'Ecrevisse à pattes blanches, petit crustacé en forte régression du fait de la dégradation voire de la disparition de son habitat, la Moule épaisse, vivant dans les sédiments des fonds des cours d'eau, ou encore la Moule perlière, mollusque dont les effectifs français ont diminué de plus de 90% en un siècle.



Les prairies : Bordées de haies, de fossés ou de lisières et parcourues de petits ruisseaux, les prairies bocagères sont utiles à l'alimentation et aux déplacements d'une faune variée, dont le Sonneur à ventre jaune et le Grand murin, une chauve-souris qui glane au sol les insectes qui constituent son régime alimentaire.

Elles concourent également à la richesse floristique en permettant le développement de nombreuses espèces végétales adaptées aux différents degrés d'humidité.



Les forêts : Les massifs boisés d'intérêt européen de type chênaie-charmaie et hêtraie-chênaie, constellés de zones humides (suintements, ornières...), accueillent plusieurs espèces animales, en particulier des chauves-souris et le Sonneur à ventre jaune. Les forêts de ravin développées sur les éboulis grossiers et les boisements humides de fond de vallons sont plus localisés.

Les boisements de frênes et d'aulnes de bord des cours d'eau, contribuant à lutter contre l'érosion en fixant les berges, jouent un rôle important dans l'épuration des eaux de la nappe phréatique en assimilant les nitrates. Associés aux végétations immergées, ils forment un ensemble d'habitats naturels favorables à la faune aquatique et aux amphibiens.



Les pelouses et les landes : De surface restreinte, les pelouses sont développées sur les sols sableux et acides des roches granitiques ensoleillées.

De par les conditions de sécheresse et la faible épaisseur des sols, elles recèlent un cortège d'espèces végétales originales.

Par endroit, la prolifération d'arbrisseaux tels la callune et les genêts leur confère un aspect de lande.

Formant une mosaïque de milieux plus ou moins fermés, les pelouses et les landes constituent le lieu de vie de nombreuses espèces parmi lesquelles des reptiles et des insectes.



Les gîtes à chauves-souris : Lors de la période de reproduction, les chauves-souris femelles se regroupent en colonies dans des gîtes afin de mettre bas et élever leurs petits. Chaque espèce possède ses propres exigences écologiques et choisit donc ses gîtes en fonction de celles-ci (quiétude, température, humidité, ...). Ainsi le Petit Rhinolophe apprécie les bâtiments comme les greniers, les caves ou les granges alors que la Barbastelle d'Europe préfère s'installer sous les écorces décollées d'arbres vivants ou morts. D'autres espèces préféreront gîter sous des ouvrages d'art tels que des ponts.

Les enjeux sur le site



Les **zones humides**, pour lesquelles l'enjeu de conservation est principalement lié à la présence du Sonneur à ventre jaune qui les exploite, sont parfois sujettes à des pratiques pouvant leur être dommageable.

x Le drainage des parcelles agricoles et forestières, le comblement direct des pièces d'eau et les aménagements de plans d'eau conduisent à artificialiser les berges et supprimer la végétation.

➤ Préserver les zones humides et leur fonctionnalité.



Les **cours d'eau** à Écrevisse à pattes blanches, Moule perlière et Moule épaisse constituent des habitats d'espèces d'intérêt européen, plus ou moins menacés à l'échelle nationale et dont le maintien apparaît comme un fort enjeu.

x En assez bon état de conservation, ils font cependant l'objet d'activités humaines pouvant leur être particulièrement défavorables telles que :

- les pollutions issues des activités agricoles et sylvicoles réalisées sur l'ensemble du bassin versant ;
- l'érosion due aux activités agricoles et sylvicoles ;
- le piétinement par le bétail,
- les modifications des berges et de la ripisylve,
- la création ou les vidanges d'étangs.

➤ Préserver les cours d'eau et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire associées.



Les **prairies** humides, occupant une surface significative, possèdent un grand intérêt fonctionnel vis-à-vis des milieux aquatiques (rôle tampon) et abritent un remarquable cortège floristique et faunistique. Leur présence apparaît donc comme un des enjeux principaux.

x La majorité des prairies, vouée à l'élevage extensif de bovins, est dans un bon état de conservation. Toutefois, elles sont vulnérables face à l'évolution des pratiques agricoles qui tend non seulement à modifier leur structure et leur composition mais aussi à les raréfier. Certaines prairies, trop difficiles d'exploitation, se voient abandonnées et par conséquent fortement colonisées par les ligneux. D'autres sont exploitées de façon intensive (augmentation du chargement en bétail, amendements...) ou converties en cultures céréalières.

➤ Réhabiliter ou préserver les prairies. Maintenir ou reprendre une activité agropastorale extensive garante des milieux ouverts et des éléments du paysage bocager (haies, bosquets...).



Plus ou moins exploitées les **forêts** présentent deux facettes distinctes :

x Si la gestion sylvicole actuelle permet le maintien des milieux forestiers (forêts de versants et de sommets, forêts de ravin) dans un bon état de conservation, certaines activités, telles les coupes rases et les plantations de résineux parfois observées, peuvent s'avérer défavorables aux habitats naturels indispensables à de nombreuses espèces animales d'intérêt européen et dont la présence constitue un enjeu important.

➤ Conserver la naturalité des milieux. Réhabiliter progressivement les secteurs forestiers les plus enrésinés en feuillus et poursuivre une gestion sylvicole adaptée aux habitats naturels et aux espèces.

x Les forêts riveraines, de par leur grande valeur patrimoniale et leur rôle fonctionnel important, sont des habitats d'intérêt communautaire prioritaires, dont le maintien apparaît comme un enjeu majeur. Occupant des surfaces réduites, elles sont très vulnérables aux pratiques agricoles et sylvicoles intensives qui tendent à les faire régresser ou à modifier leurs peuplements.

➤ Restaurer les forêts riveraines et adopter une gestion forestière adaptée aux habitats naturels.



Le maintien des **pelouses** et des landes, soumises essentiellement à des menaces naturelles, est défini comme un enjeu prioritaire.

x Longtemps consacrées au pâturage de troupeaux ovins et caprins, les pelouses ont été progressivement délaissées par toute pratique agricole. En l'absence d'entretien, elles tendent à se fermer, du fait d'une colonisation naturelle par les ligneux.

➤ Restaurer les pelouses et les landes et maintenir l'ouverture des milieux par le biais d'activités agropastorales extensives (fauche et/ou pâturage). Préserver l'ensemble des stades de la dynamique végétale.



De la même façon que la suppression des haies et des ripisylves, l'étalement urbain et les constructions d'infrastructures routières contribuent à l'isolement des populations de chauves-souris. Associés à la disparition ou la modification des gîtes (pose de grillage dans les clochers, fermeture de mines ou de carrières, coupe d'arbres creux,...), ces facteurs d'isolement sont une des causes de déclin population de chauves-souris.

➤ Maintenir les gîtes à chauve-souris et leurs accès et prendre en compte l'importance de la continuité écologique dans tout aménagement du territoire.

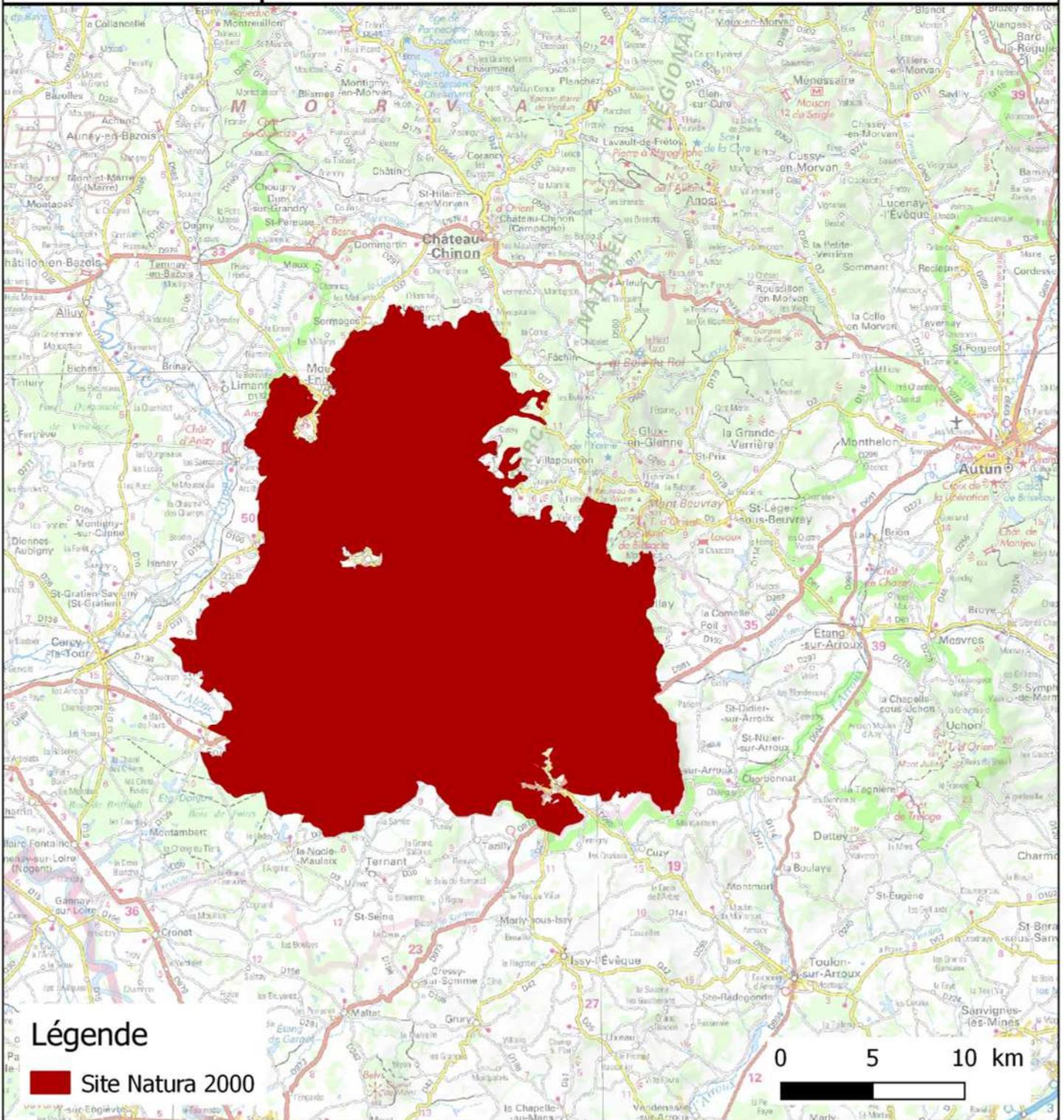


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la Nièvre

Proposition de site d'importance communautaire FR2601015 "Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan"

Région Bourgogne-Franche-Comté



DREAL Bourgogne-Franche-Comté, novembre 2019
Source : Scan 1/100.000 ICG